



ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES DROITS SOCIAUX DU KAMOURASKA

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

Concernant le PROJET DE LOI 70 : VISANT À PERMETTRE UNE MEILLEURE ADÉQUATION ENTRE  
LA FORMATION ET L'EMPLOI AINSI QU'À FAVORISER L'INTÉGRATION EN EMPLOI

10 février 2016

Rédigé par Nancy Gamache pour l'Association pour la défense des droits sociaux du Kamouraska  
(ADDS Kamouraska)



## Qui sommes-nous?

L'A.D.D.S. Kamouraska (l'Association pour la défense des droits sociaux du Kamouraska) est un organisme communautaire qui existe depuis 1991. Le mandat de l'A.D.D.S. Kamouraska consiste à regrouper les personnes sans emploi et les travailleurs précaires qui désirent lutter pour l'amélioration des droits sociaux. Le principal droit social est celui qui consiste au droit à un minimum vital pour survivre.

Nous offrons des services d'accompagnement individuel ce qui consiste au niveau de la loi de l'aide sociale, soutien et accompagnement pour la révision des décisions des agents. Également, nous faisons de l'écoute auprès de nos membres, nous présentons des ateliers d'éducation populaire et de la mobilisation sociale. Nous desservons la région du Kamouraska, dans le Bas-St-Laurent. Sa population représente environ 21 229 personnes sur 17 municipalités. Le nombre de personnes assistées sociales est de 767 ce qui équivaut à 6,2% sur le territoire.

Nous sommes financés par le Secrétariat à l'Action Communautaire Autonome et aux Initiatives Sociales du Québec.

### **1. Problématiques rencontrées par les usagés (ères) et membres du groupe**

Les prestataires que nous rencontrons sont souvent peu informés de leurs droits et de leurs obligations puisque beaucoup d'entre eux sont peu scolarisés. Socialement, ce sont des personnes qui ont des difficultés à faire leur place dans la société, trop souvent victimes de préjugés (Personnes qui ne veulent pas travailler par exemple). Plusieurs personnes ont un agent qui est à l'extérieur par ex : Mont-Joli qui est à plusieurs heures de route de chez nous. Donc, quand ils doivent rencontrer un autre agent à La Pocatière, c'est difficile d'avoir un bon contact avec celui-ci. Lorsqu'ils appellent cet agent, les réponses sont parfois évasives et le prestataire ne comprend pas toujours ce qui est expliqué.

Les gens qui travaillent à temps partiel et qui reçoivent de l'aide sociale sont souvent découragés. Ils n'ont pas la capacité physique ou psychologique pour occuper un emploi à temps plein. Ils sont contents d'apporter une différence dans la société mais doivent se priver d'une bonne partie de leur revenu. Souvent, ils ont une dette à l'aide sociale. Nous remarquons que certaines personnes ne sont pas aptes à aller sur le marché du travail même s'ils n'ont pas de contraintes sévères. Nous voyons des prestataires qui ont eu des problèmes de consommation (drogue et alcool), Ils ont fait des cures de désintoxication mais ils ont été loin du marché du travail pendant plusieurs années et leurs habilités sociales en prennent un coup.

D'autres prestataires ont des difficultés d'apprentissage graves (dyslexie, TDAH sévères, dyscalculie). Comment faire pour les intégrer au marché du travail lorsque ces derniers ne peuvent pas lire ni écrire convenablement? Les employeurs veulent des personnes productives dans notre société et ne sont pas toujours à l'aise et patients pour permettre à ces gens de s'intégrer à leur rythme. Ces personnes doivent composer avec des échecs répétitifs et n'ont plus de confiance en soi pour occuper un poste ou même pour postuler.

Nous voyons également de plus en plus de jeunes mamans monoparentales à bout de souffle et qui même si leurs enfants sont d'âge scolaire se retrouvent coincées. Elles doivent subvenir au besoin de la famille en plus d'aller aux nombreux rendez-vous médicaux et voir des spécialistes (souvent à l'extérieur) comme par exemple orthophoniste, pédiatre et psychologue. Ces femmes ont de la difficulté à conserver un emploi avec toutes ces absences donc, elles reviennent à l'aide sociale avec un chèque d'aide de dernier recours. Il est impensable aussi de les faire déménager loin de leur milieu scolaire et de les couper de leur réseau social d'aide et de support de leurs proches. Ces personnes vivent tellement de stress, comment peut-on leur en infliger d'autres? Nous pensons que les frais médicaux devraient davantage être augmentés dans ces situations.

## **2. Objectif emploi ... une mesure inadaptée**

Le retour au travail est souvent une source de stress. Plusieurs personnes rencontrées ont essayé des programmes d'employabilité mais malheureusement, il n'y en a pas eu beaucoup qui se sont trouvés de l'emploi par la suite. Les endroits proposés sont souvent intéressés à avoir une personne pour le temps que dure la subvention ou l'allocation. Ensuite, ils mettent les gens à pied par faute de manque de ressources. Il faut que les endroits de stages soient prêts à assouplir leur fonctionnement et de façon graduelle afin que les participants se sentent à l'aise dans leur retour au travail. De ce fait, ils auront probablement besoin de ressources externes pour assurer un suivi sur place. Le transport en région est difficile pour les gens qui veulent retourner sur le marché du travail. Malheureusement, le transport collectif ne couvre pas tout le Kamouraska et n'offre pas beaucoup d'heures de départ. Cela complique les horaires de travail.

Déjà un prestataire sur 3 participe à des mesures d'Emploi-Québec. Il n'y a pas de manque de volonté de la part des personnes.

Les mesures actuellement existantes ne sont pas toutes adéquates ou adaptées aux besoins des personnes en matière de pré-employabilité, d'employabilité, de formation ou de soutien à la recherche d'emploi. Les budgets alloués actuellement sont insuffisants pour répondre à la demande.

L'ajout de 5 millions de dollars annuellement ne suffira pas à combler les besoins. Au final, il semble qu'on va seulement déplacer les budgets d'un groupe de prestataires à un autre. Si Objectif Emploi cible les personnes qui déposent une première demande d'aide sociale, est-ce que les personnes qui sont déjà à l'aide ou qui y retournent, ou encore qui ont des contraintes à l'emploi, pourront avoir accès au soutien d'Emploi-Québec ?

Dans le passé, les mesures obligatoires n'ont pas produit de résultat significatif. Forcer les personnes sans tenir compte de leur situation et de leurs besoins dans un programme ne les aidera pas davantage à retourner sur le marché de l'emploi.

Dans la logique du projet de loi 70, la réinsertion sur le marché de l'emploi ne peut être laissée qu'à la responsabilité des personnes. Or, celles-ci n'ont pas de contrôle sur les causes de leur situation de pauvreté, par exemple, la conjoncture économique, le taux de chômage ou la répartition de la richesse.

### **3. Objectif emploi ... une mesure inacceptable.**

L'aide sociale, c'est une aide de dernier recours qui a pour objectif d'assurer à tous et toutes un niveau de vie décent. Aller à l'encontre ce principe, c'est violer les droits et libertés fondamentales de la personne.

Avec Objectif Emploi, les personnes n'auront pas le choix d'accepter les décisions du ministère la concernant (le plan d'intervention individuel), sous peine de pénalités. Elles ne pourront pas faire appel de ces décisions; le seul recours qu'elles auront concernera les pénalités qui leur sont imposées.

Couper un seul dollar sur une prestation déjà largement insuffisante pour combler les besoins de base, ce n'est pas acceptable. Si Objectif Emploi réussira peut-être à faire diminuer le nombre de prestataires, il ne réussira certainement pas à avoir un impact sur le nombre de personnes vivant dans une situation de pauvreté. Ainsi, le programme Objectif Emploi semble servir d'abord et avant tout les besoins du secteur de l'emploi plutôt que de venir en aide aux personnes en situation de précarité et d'exclusion socioéconomique.

**Voici quelques témoignages de nos membres sur des expériences de programmes d'employabilité.**

En décembre dernier, quelques membres de l'association pour la défense des droits sociaux du Kamouraska (ADDS Kamouraska) se sont rencontrés pour témoigner de leur expérience comme participants à des programmes d'employabilité en lien avec l'aide sociale. Chacun, je l'écris au masculin puisque ce sont entièrement des hommes, relate les faits avec les aspects positifs et négatifs de leur expérience. A noter que les noms des personnes, des lieux et tout autre détail qui permettraient d'identifier ces individus ont été changés par souci de confidentialité.

### **Daniel**

Daniel a 43 ans. Il vit avec une problématique de santé mentale et vit dans un appartement à prix modique. Il est célibataire.

J'ai eu une expérience de travail dans une quincaillerie de grandes surfaces. C'était un stage d'essai en collaboration avec le CLE. Je recevais 9 \$ par jour tout en gardant mon aide sociale pour faire du ménage. La durée était de 8 à 12 heures par semaine. Je devais faire une bonne dizaine de minutes de marche puisque je n'avais pas d'auto. Il y aurait eu une possibilité de transport mais durant la semaine où j'ai été en stage il n'y en avait pas. Les employés m'ont fait un bon accueil mais ce n'était pas un travail valorisant pour moi. Côté argent ce n'était pas avantageux. Je suis donc parti sans pénalités.

J'ai fait une autre expérience d'emploi dans une usine où ils engagent des personnes ayant certains handicaps. C'est en partenariat avec l'aide sociale. Je devais faire du covoiturage puisque c'était à 20 minutes de chez moi en voiture. C'était l'hiver et nous devions travailler au froid. Nous avions une demi-heure pour diner et deux pauses dans la journée. Je trouvais que c'était un emploi de dernier recours. C'était pour les gens démunis. Le tarif horaire était au salaire minimum ce qui n'était pas encourageant. Le travail physique n'est pas fait pour moi vu ma santé précaire et faire du temps plein aurait été impossible.

### **Roger**

Roger a 58 ans. Il est célibataire et vit de l'aide sociale depuis plusieurs années. Il a une contrainte sévère à l'emploi parce qu'il a de multiples problèmes de santé. Il est propriétaire de sa maison.

J'ai fait il y a 4 ans un projet de travail dans un organisme communautaire (PASS Action). C'était du lundi au jeudi et j'avais 130\$ de plus sur mon chèque par mois. Comme j'ai une voiture, le CLE me remboursait 14 sous du km. Pendant un an, j'ai tenu le petit magasin et fait des travaux légers. Après un an, j'ai décidé de lâcher à cause de mon stress et de mon niveau de fatigue élevé. De toute façon il n'y avait pas d'avancement! Je n'aurais pas pu obtenir un emploi dans ce milieu.

## **Paul**

Paul vient d'avoir une contrainte temporaire à l'emploi pour des soucis de santé. Avant il participait à un programme Action depuis deux ans au même endroit. Il est célibataire et vit dans un petit 2 et demi.

Je recevais 130\$ par mois de plus que mon chèque mais je faisais davantage d'heures que 20. Souvent sur 5 jours. Je faisais un peu de tout et les tâches augmentaient souvent. Comme je suis une personne qui n'est pas capable de dire non, je ne pouvais refuser. J'avais l'impression de faire quelquefois le travail des employés qui étaient rémunérés et d'avoir les responsabilités qui vont avec. J'avais une évaluation de mon travail au 3 et 4 mois. Je sentais la reconnaissance de la part de la clientèle. C'est ce que j'aimais dans mon travail.

## **Gérald**

Gérald a 51 ans et vit dans un HLM. Il a un diagnostic de problèmes de santé mentale. Il est célibataire. Depuis 1998, il a fait différentes expériences sur le marché du travail et de bénévolat. Il a deux diplômes collégiaux à son actif.

Les premières expériences de projet d'employabilités avec SEMO n'ont pas été très positives. C'était dans des endroits où les conditions de travail étaient médiocres. Pas de toilettes, au froid où les patrons nous employaient comme du cheap Labor. Dès que la subvention salariale était terminée ils mettaient les gens à pied.

J'ai eu d'autres projets avec SEMO qui furent plus intéressants directement liés à mon domaine mais ces derniers n'ont pas survécu à un contexte difficile malheureusement. Sinon je serais resté. C'est difficile de se placer. Les employeurs regardent l'âge et l'historique de la personne. Un trou dans un CV ça ne paraît pas bien. Ils se trouvent des raisons pour ne pas nous engager. Lorsqu'on participe à un projet d'emploi parfois le personnel qui nous supervise n'est pas formé ou malhabile à travailler avec une clientèle plus démunie. Ce genre de projet répond davantage aux employeurs qu'aux employés. Il y a de nombreuses contraintes qui font peur aux participants. Déménager à l'extérieur de sa région peut être un facteur de stress important pour certains avec tous les coûts que cela engendre. Aussi il y a le risque de perdre les soins pour la lunetterie, le dentiste et les médicaments qui sont payés par l'état. Quelqu'un avec des problèmes de santé c'est à considérer.

### En conclusion,

L'ADDS Kamouraska ne sommes pas en faveur du projet de loi 70. Nous joignons notre voix à celles des membres de la coalition Objectif dignité, formée d'une vingtaine d'associations et regroupements nationaux, qui revendiquent :

- Que le MTESS retire le projet de loi no 70 visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi;
- Que le MTESS renonce à mettre en place des mesures d'emploi obligatoires assorties de pénalités financières pour les personnes assistées sociales, et ce, qu'elles soient nouvellement admises, ou non, au programme d'aide sociale;
- Que le MTESS retire les coupes à l'aide sociale adoptées en 2013 et en 2015 et rehausse les enveloppes budgétaires de certains programmes d'insertion coupés dernièrement (tels que PAAS Action et Alternative jeunesse), tout en respectant leurs orientations originales;
- Que le MTESS bonifie les prestations d'aide sociale et de solidarité sociale pour tous et toutes.